

ARRÊTÉ N° 2026/143

DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL À UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire de la commune de Saint-Martin-la-Plaine,

- Vu le code général des collectivités territoriales et son article L.2122.18 ;
- Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée ;
- Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à monsieur Nicolas JUBIN, conseiller municipal le samedi 26 septembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Nicolas JUBIN, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage de monsieur Matthieu SIGAUT et madame Léane MARNAS qui doit être célébré en notre mairie samedi 26 septembre 2026 à 15 heures.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- monsieur le préfet ;
- monsieur le procureur de la république.

À Saint-Martin-la-Plaine, le 28 mai 2026

Le maire,

Maxime MARTIN



